



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E118238

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/11/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2011 B 04019

Siret : 537 649 154 00060

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 0067693

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148 401 859

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148 401 859

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : ARCHENERGIE

14 RUE STEPHANIE KWOLEK
33185 LE HAILLAN

Téléphone : 05 35 54 26 58

Portable :

Site Internet : www.archenergie.fr

E-mail : fmfuchs@archenergie.fr

Responsabilité légale :

RIVALLAN PIERRE CO-GÉRANT / FUCHS FRANCOIS MAXIME CO-GÉRANT

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/05/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/05/2021
8632	Efficacité énergétique - "offre globale"	19/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021
o Projet complet de rénovation	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.